

**Monsieur Jean-Léonce Dupont**

Vice-Président du Sénat

Casier de la Poste  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 18 février 2011

Objet : Evaluation du dispositif d'encadrement par le Sénat des relations entre représentants d'intérêts et sénateurs

Monsieur le Sénateur,

Le 2 février dernier, le Bureau du Sénat a publié un bilan des règles visant à encadrer l'activité des groupes d'intérêt, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Suite à ce bilan, le Bureau du Sénat vous a demandé de continuer à réaliser « *un suivi et à faire toute proposition au Bureau qui apparaîtrait utile en matière de transparence* ».

Nous trouvons très encourageante la disposition du Sénat à apporter des améliorations à son dispositif d'encadrement actuel. Cette volonté de poursuivre « *le suivi attentif et la réflexion des instances compétentes du Sénat sur cette réglementation* » a été rappelée par le Président du Sénat, M. Gérard Larcher, dans un courrier du 16 février adressé à notre association. Ce courrier faisait suite à l'envoi de notre propre bilan rendu public le 2 février 2011, que vous trouverez ci-joint. Comme nous l'avions rappelé lors de l'adoption du dispositif en octobre 2009, il est en effet essentiel que l'évaluation des règles adoptées par le Sénat soit conduite avec le concours de tiers indépendants. Nous nous proposons ainsi d'y contribuer.

Du point de vue de notre association, le dispositif actuel, s'il constitue un progrès, ne nous semble pas encore à même de donner aux électeurs une information précise sur les intérêts réellement présents au Parlement, sur les moyens financiers et humains mis en œuvre et sur les positions défendues par les acteurs. Dès lors, il ne permet pas d'atteindre le principal objectif : créer les conditions de la confiance en éclairant les citoyens sur les acteurs auditionnés et les éléments pris en compte par les parlementaires pour étayer leurs délibérations et leurs votes.

Des aménagements nous semblent devoir être apportés au registre. Plus généralement, des règles de transparence et de redevabilité, applicables autant aux parlementaires, à leurs collaborateurs et aux personnels de l'Assemblée nationale et du Sénat qu'aux seuls représentants des groupes d'intérêts, devraient être mises en place. Il nous semble par ailleurs important d'initier une réforme globale, coordonnée entre l'Assemblée nationale et le Sénat, précédée d'une discussion publique associant des acteurs du monde politique, de la vie économique et sociale, des experts et des acteurs de la société civile intéressés à la question et conduisant à une modification du règlement de chaque assemblée.

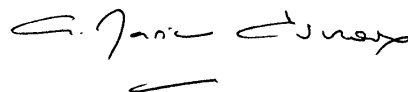
Dans cette perspective, nous aimerions savoir :

- Quelles sont les améliorations que vous comptez apporter en 2011 en matière de publicité du registre et d'informations fournies aux citoyens ? Envisagez-vous de mettre en place un système de statistiques dynamiques ?
- Quelles sont les dispositions que vous comptez prendre en 2011 pour progresser vers un dispositif commun au Sénat et à l'Assemblée nationale, avec un code de conduite et un registre administrés par une instance commune et contenant les mêmes informations ?
- Quelles sont les dispositions que vous comptez prendre pour inciter les lobbyistes qui ne figurent pas aujourd'hui sur le registre à s'y inscrire ?
- Quelles sont les améliorations que vous comptez apporter pour indiquer aux citoyens si le registre a mis fin à certaines pratiques (notamment l'octroi de badges à certains lobbyistes) et informer les Français des cas de retrait, refus ou sanction ?
- Quelles sont les dispositions que vous comptez prendre pour améliorer le dispositif de déclaration des invitations à des voyages adressées aux Sénateurs ? Envisagez-vous d'adopter des mesures similaires pour les cadeaux, etc. ?
- Quelles sont les mesures que vous comptez adopter pour que les parlementaires, leurs collaborateurs et le personnel du Sénat soient également concernés par ce dispositif ?
- Quelles sont les dispositions que vous comptez prendre pour rendre publiques les positions défendues auprès des parlementaires par les représentants d'intérêts ?
- Quelles sont les mesures que vous comptez mettre en place pour que les citoyens soient associés à l'amélioration de ce dispositif afin de restaurer la confiance des Français dans le fonctionnement de leurs institutions ?

Dans l'attente et restant à votre disposition pour vous apporter tout éclairage ou soutien utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre haute considération.



Daniel Lebègue  
Président



Anne-Marie Ducroux  
Administratrice, rapporteur du dossier lobby

P.J. : Bilan de Transparence International France et communiqué de presse publié 2 février 2011

\*\*\*

**Transparence International France** est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique.

[www.transparence-france.org](http://www.transparence-france.org) / [www.transparency.org](http://www.transparency.org)